

# Fête d'anniversaire chez Pathé Balexert

Je désire organiser l'anniversaire de mon fils / ma fille:

Nom :

Age :

Mercredi le

12h00 ou  15h00

Samedi le

12h00 ou  15h00

Dimanche le

12h00 ou  15h00

Attention ! Nous ne traiterons que les demandes nous parvenant **au minimum trois semaines** avant la date souhaitée pour la célébration de l'anniversaire. Le film pourra être choisi la semaine précédant le goûter d'anniversaire, pour des raisons de programmation.

Nombre d'enfants prévus :

Nombre d'adultes prévus :

J'ai choisi la formule (cocher la formule choisie) :

« Grand Gourmand » CHF 28.- par personne

Hot-dog, boissons, menu enfant, film. **Gâteau, bougies et inscription fournis par vos soins.**

« Petit Gourmand » CHF 25.- par personne

Boissons, menu enfant, film. **Gâteau, bougies et inscription fournis par vos soins.**

Option : gâteau (forêt noire sans cerises, avec bougies et inscription) fournit par nos soins – CHF 43.- (14 pers.), CHF 64.- (20 pers.), CHF 99.- (30 pers.).

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Tél. portable :

Fax :

E-mail :

Par ma signature je déclare avoir pris connaissance des conditions générales.

Date :

Signature :



Merci d'envoyer votre demande par mail à [anniversaire@pathe.ch](mailto:anniversaire@pathe.ch)  
ou par fax au 022 979 01 79.

Nous vous contacterons pour vous donner une réponse.

## CONDITIONS GENERALES – GOUTER D'ANNIVERSAIRE

### 1. NOMBRE DE PERSONNES

- a. Le nombre exact de personnes est à confirmer au plus tard 5 jours avant la date de la manifestation.
- b. Le nombre minimum de personnes (enfants et adultes) est de 12.
- c. A partir de 14 personnes, l'enfant qui fête son anniversaire est invité.

### 2. LIEU

Nous nous engageons à vous réserver un emplacement pour le goûter d'anniversaire, mais nous ne pouvons pas vous réserver un endroit précis.

### 3. HORAIRE

- a. Afin de vous garantir un accès privilégié à la projection, nous vous demandons d'arriver au plus tard 15 minutes avant le début du film. Passé ce délai, nous ne pouvons plus vous réserver de place dans la salle de cinéma.
- b. L'emplacement pour le goûter d'anniversaire est à votre disposition pour une durée maximum de 1h00.
- c. Le choix du film et l'horaire exact ne peuvent être confirmés que le mardi précédant la date du goûter, dans l'après-midi.
- d. Formules valables tous les jours.

### 4. PAIEMENT

Un acompte de Fr. 100.- doit être versé à la signature du contrat. C'est seulement à réception du contrat signé et d'une copie du paiement dans les 7 jours que la réservation sera confirmée et deviendra définitive. Le reste du paiement du goûter d'anniversaire se fera au plus tard le jour même de la manifestation, auprès de la personne responsable de Pathé Balaxert.

### 5. SECURITE

- a. Un adulte doit impérativement être présent pendant toute la durée de la manifestation. Nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident.
- b. Les enfants doivent avoir au moins 7 ans.
- c. L'âge légal concernant le film doit être respecté.
- d. Aucune nourriture ou boisson ne peut être introduite dans l'enceinte du multiplexe, excepté le gâteau d'anniversaire.

### 6. ANNULATION

Pour toute annulation dans les 3 semaines précédentes la manifestation, l'acompte versé ne sera pas remboursé.

### 7. LITIGES

Ce présent contrat est régi et interprété selon la loi suisse.

Toute contestation relative à sa formation, à son exécution et/ou sa résiliation sera la compétence exclusive des Tribunaux Ordinaires du Canton de Genève.